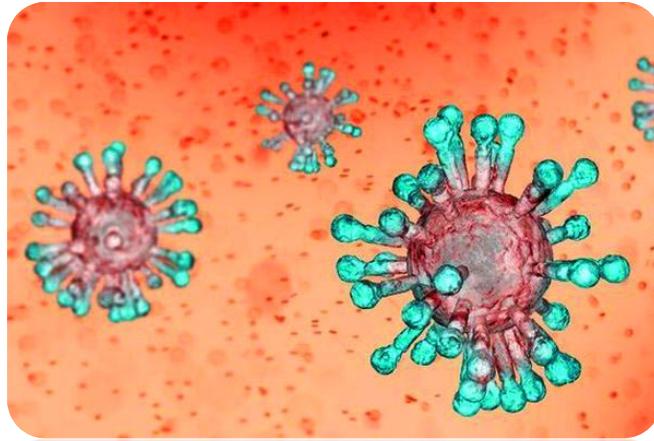


# Covid-19

Actualisation du 2 avril



**Allègement post-vaccinal  
des consignes de visites et de sorties  
en Ehpad et en USLD**

- ▲ À compter du 13 mars 2021
- ▲ En fonction de l'épidémiologie locale
- ▲ Aucun cas Covid détecté dans les 10 derniers jours parmi les résidents ou professionnels
- ▲ Mesures d'assouplissement progressives et sectorisées
- ▲ Formalisées dans un plan de gestion :
  - concerté (médecin coordonnateur et équipe soignante)
  - avec consultation du CVS
  - communiqué aux résidents et à leurs proches

**Les admissions ne sont pas conditionnées par la vaccination**

## ▲ Port du masque chirurgical par le résident et le(s) visiteur(s)

Quel que soit le statut vaccinal du résident

- Hors de la chambre
- En cas de visite en chambre
- En cas de difficultés au port du masque par le résident, port du masque obligatoire par toutes les personnes présentes

## ▲ Distanciation physique

- 2 mètres entre 2 personnes sans masque
- Les plaques de plexiglas ne sont plus considérées comme une mesure de protection efficace

## ▲ Désinfection

- Désinfection des mains par friction avec un PHA
- Désinfection des objets partagés par le visiteur et le visité (téléphone et équipements numériques...) avec un détergent Désinfectant (d/D) virucide

## ▲ Aération et nettoyage des locaux

## ▲ Schéma vaccinal complet :

- Vaccin Pfizer® (ARNm) : 2 injections à 3 ou 4 semaines d'intervalle
- Vaccin Moderna® (ARNm) : 2 injections à 4 semaines d'intervalle
- Vaccin AstraZeneca® : 2 injections à 9 ou 12 semaines d'intervalle

## ▲ L'immunité est considérée comme acquise si :

- le schéma vaccinal est complet 14 jours après la 2<sup>ème</sup> injection
- 1<sup>ère</sup> injection après un cas de Covid de plus de 3 à 6 mois
- les personnes sont immunisées par une infection récente inférieure à 6 mois

## Accueil de jour

- ▲ maintenu si accès par une entrée séparée
  - groupe composé des mêmes personnes (8 à 10) quel que soit leur statut immunitaire
  - personnel dédié

## Lors des repas

- ▲ maintien d'une extrême vigilance
- ▲ collectifs
  - distance entre les tables : 2 mètres
  - installer les résidents en quinconce à la même table
  - éviter les brassages entre les groupes

# Modalités des visites et sorties

	Résident protégé *	Résident non protégé*
<b>Promenade en extérieur</b>	Autorisée Respect des gestes barrière Désinfection des mains par friction avec un PHA au retour	
<b>Activité collective</b> <b>Eviter les brassages</b>	Autorisée Pas de dépistage Pas d'isolement	Autorisée Dépistage hebdomadaire Vigilance sur l'apparition de symptômes
<b>Sortie dans la famille</b>	Autorisée Respect strict des gestes barrière pour le résident et l'accueillant Désinfection des mains par friction avec un PHA au retour  Si contact à risque et/ou apparition de symptômes : test RT-PCR au retour + isolement 7 jours	Autorisée sous condition Accord du médecin coordinateur Respect strict des gestes barrière pour le résident et l'accueillant Désinfection des mains par friction avec un PHA au retour Test RT-PCR à J4 et J7 Pas de repas ni d'activités collectives pendant 7 jours

\* Voir diapo 4 « Statut immunitaire »

# Modalités des visites et sorties

	Résident protégé *	Résident non protégé*
<b>Visite en espace collectif ou en chambre par les autres résidents, les familles ou amis, les professionnels extérieurs</b>	<p><b>Visite possible</b></p> <p>Test RT-PCR 72 heures avant ou Tag le jour même ou Attestation de vaccination</p>	
	<p><b>Visite interdite</b></p> <p>Pour les familles revenant d'un pays hors UE ↳ Isolement de 7 jours</p> <p>Si un cas COVID a été détecté dans les 10 derniers jours dans la structure</p>	<p><b>Visite interdite</b></p> <p>Pour les familles revenant d'un pays hors UE ↳ Isolement de 7 jours</p> <p>Si un cas COVID a été détecté dans les 10 derniers jours dans la structure</p> <p>Si le résident est cas confirmé ou contact à risque</p>
	<p><b>À l'arrivée</b></p> <p>Remplir l'auto-questionnaire et le registre de traçabilité</p> <p>Rappel des gestes barrière + vérification du port du masque (type 1 minimum)</p> <p>Désinfection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des mains par friction avec un PHA</li> <li>- des objets partagés (téléphone/tablette...) à l'aide d'un d/D virucide</li> </ul>	
	<p>Pas de test ni d'isolement après la visite</p>	<p>Test RT-PCR à J4 et J7</p> <p>Surveillance accrue si apparition de symptômes</p>

\* Voir diapo 4 « Statut immunitaire »

## Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les Ehpad et dans les USLD Ministère des solidarité et de la santé - 12 mars 2021

Courriel de l'ARS Bretagne du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 intitulé « Protocole d'allègement post-vaccinal des mesures de gestion en Ehpad et USLD »

### **Fiches vaccins sur le site [mesvaccins.net](http://mesvaccins.net) :**

- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/656-covid-19-vaccine-moderna>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/658-comirnaty-pfizer-biontech>
- <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/650-covid-19-vaccine-astrazeneca>